

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EXTRAORDINAIRE Séance du 7 avril 2015

L'an deux mille quinze, le sept avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bonneval, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Etaient présents:

Mr Bernard MERCUZOT, ALLUYES Mr Guy BEAUREPERE, DANGEAU
Mr Pierre BENOIT, ALLUYES Mr David LECOMTE, DANGEAU
Mr Joël BILLARD, BONNEVAL Mr Bernard GOUIN, FLACEY

Mme Evelyne RAPP-LEROY, BONNEVALMr Benoist MOREAU, LE GAULT ST DENISMr Jean-Michel LAMY, BONNEVALMme Valérie ARNOULT, LE GAULT ST DENISMme Danielle BORDES, BONNEVALMr Serge LEBALC'H, MESLAY LE VIDAMEMr Pascal LHOSTE, BONNEVALMr Guillaume FALLOURD, MONTBOISSIERMme Dominique FRICHOT, BONNEVALMr Gilles ROUSSELET, MONTHARVILLEMr Jean-Philippe GIRAUD, BONNEVALMr Fabrice CHABOCHE, MORIERSMr Michel BOISARD, BONNEVALMr Denis GOUSSU, NEUVY EN DUNOIS

Mme Marie-Christine NORMAND, BONNEVAL Mr Jean-Louis HY, PRE ST MARTIN

Mme Brigitte DUFER, BONNEVALMme Nicole HUBERT-DIGER, ST MAUR/LE LOIRMme Suzie PETIT, BONNEVALMr Jean-Marc VANNEAU, SANCHEVILLEMme Corinne RIVERAIN, BONNEVALMr Fernando TEIXEIRA, SANCHEVILLEMr Alain MAGNE, BONNEVALMr Daniel BERTHOME, SAUMERAY

Mr Denis LECOIN, BOUVILLE Mme Valérie SALLE, TRIZAY LES BONNEVAL Mr Jack DAZARD, BULLAINVILLE Mr Dominique IMBAULT, VILLIERS ST ORIEN Mr Patrick CHARPENTIER, DANCY Mr Eric DELAHAYE, VITRAY EN BEAUCE.

<u>Absents</u>: Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL- (donne pouvoir à Mme RAPP LEROY Evelyne), Mr Eric JUBERT -BONNEVAL- (donne pouvoir à Mr LAMY Jean-Michel), Mr Philippe VILLEDIEU -DANGEAU- (donne pouvoir à Mr BEAUREPERE Guy), Mr Jacques FOUQUE -PRE ST EVROULT- (donne pouvoir à Mr HY Jean-Louis).

Secrétaire de séance : Mme RAPP LEROY Evelyne

Date de la convocation : 1 avril 2015

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Evelyne RAPP-LEROY est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

COMPTE RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte rendu de la réunion du 9 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Président rappelle que, conformément à la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale, il est obligatoire d'instaurer un débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif.

Il est rappelé les grandes lignes des recettes et des dépenses de fonctionnement :

Quelques indicateurs financiers:

Recettes	
Fiscalité	2 780 000.00 €
Ordures Ménagères	1 250 000.00 €
Dotations (soit 68 000 de moins qu'en 2013)	750 000.00 €
Recettes enfance	730 000.00 €
Vente d'eau	450 000.00 €
Loyers	172 000.00 €
Recettes Piscine	100 000.00 €
Recettes transport	240 000.00 €

<u>Dépenses</u>	
Reversement OM	1 250 000.00 €
Compensation aux communes	1 154 000.00 €
FNGIR	605 000.00 €
Salaires	1 580 000.00 €
Annuités des Emprunts	980 000.00 €
Charges diverses (gaz, électricité, eau etc)	460 000.00 €
Dépenses transport	230 000.00 €

6 259 000.00 €

Recettes de fonctionnement :

- diminution de la dotation de compensation de l'Etat de 19 556 € en 2014, 68 000 € en 2015, 116 000 € en 2016 et 165 000 € en 2017
- évolution de la masse fiscale par une augmentation du taux de la TH pour compenser en partie la perte de dotation, étant entendu que, suite à la remarque de Monsieur Gilles ROUSSELET, cette augmentation pourrait être revue en fonction des ventes de terrains de la zone d'activités

Dépenses de fonctionnement :

- maîtrise de la masse salariale
- remboursement anticipé de certains emprunts.

<u>L'investissement</u> restera orienté vers les deux grands axes :

- piscine : investissement de 8 500 000 €.
- interconnexion des réseaux et construction d'une usine de traitement : 18 000 000€ sur 5 à 7 ans.

D'autre part, le plan de mutualisation projeté pour l'été 2015 devrait apporter une aide intéressante pour la Communauté de Communes comme pour les Communes membres.

ACHAT D'UN VEHICULE

Le Président expose que, actuellement, l'animatrice BAC et l'agent chargé de l'Etude Scolaire se partagent un véhicule avec les Services techniques. Il serait indispensable d'acheter un véhicule pour le déplacement des agents dans le cadre de leurs activités. Il est proposé d'acheter un véhicule utilitaire à un prix inférieur à 7 000 €. La suggestion de Monsieur CHABOCHE pour l'achat d'un véhicule électrique sera étudiée.

Après discussion, il est décidé l'achat d'un véhicule dans la limite de 7 000 €.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Président rappelle que, par mail en date du 2 mars 2015, Monsieur ROULLEE, Maire de MORIERS indique « que les délégués communautaires sont trompés depuis plusieurs années par les documents budgétaires fournis à l'occasion des votes des CA et des BP ».

Les documents fournis étant conformes à la réglementation et en ce qui concerne les comptes administratifs conformes aux comptes de gestion du Percepteur, le Président a proposé au Conseil Communautaire d'engager une procédure en diffamation à l'encontre de Monsieur ROULLEE. Toutefois, dans un souci d'apaisement et d'image de la collectivité, le Président propose de retirer cette délibération de l'ordre du jour. Une discussion est engagée, Monsieur CHABOCHE remercie le Président pour cette proposition qu'il qualifie d'élégante.

Cette délibération est donc retirée de l'ordre du jour et chacun espère que ces polémiques stériles pour la collectivité vont cesser.

Plusieurs élus déplorent que leur adresse mail personnelle donnée à la Communauté de Communes pour transmettre des informations officielles soient utilisées pour transmettre des informations personnelles; ces dernières ressemblent plus à du harcèlement qu'à de l'information. Il est demandé que les boites mail personnelles ne soient utilisées que pour la transmission des documents officiels venant de la Communauté de Communes.

AVENANT N°1 SOGEA

Le Président expose au Conseil Communautaire que, lors de la signature du marché, OCTANT avait donné la liste des options indispensables à prendre pour le bon déroulement de la construction de la piscine de Bonneval.

Suite au début des réunions de chantier, il s'avère que l'option n° 36 relative aux études de sol est indispensable. Comme le marché a déjà été notifié à l'entreprise sans cette option, celle-ci doit faire l'objet d'un avenant.

Option n°36

Plus value pour études géotechniques complémentaires :

Etudes géotechniques complémentaires au rapport G12a, comprenant :

a) 3 essais pressiométriques sur demande CT.

- b) Une étude hydrogéo pour identification des variations de la nappe.
- c) Diagnostic de pollution des sols selon rapport G12a compris sondage à la tarière mécanique jusqu'à des profondeurs de 3 à 4 m/TA, analyse ISDI et 8 métaux, HCT, HAP, COHV, BTEX.

Montant initial du marché : 2 101 355,36 € H.T. Montant de l'avenant (option 36) : 16 617,05 € H.T. % de l'incidence de l'avenant sur le marché : 0,79 %

Madame RIVERAIN demande si d'autres avenants seront présentés; il lui est répondu que tout marché fait l'objet d'avenants et qu'à ce jour il est impossible de dire qu'aucun autre avenant ne sera présenté pendant la durée du chantier.

Après avoir délibéré le conseil communautaire valide cet avenant à l'exception de Monsieur FALLOURD qui vote contre.

AVENANT N°1 HYDRATEC

Le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de signer un avenant au marché complémentaire signé avec HYDRATEC pour la mission "Etude piézométrique du secteur des Prés Nollets (forage existant) et détermination de l'implantation d'un nouveau forage sur le secteur de Prés Nollets - Recherche d'une nouvelle ressource en eau".

Montant initial du marché complémentaire : 54 555 € H.T.

Montant de l'avenant : 9 722,50 € H.T.

% de l'incidence de l'avenant sur le marché : 17,82 %

REALISATION D'ESSAIS DE POMPAGE ET PRELEVEMENTS SUR DEUX FORAGES AGRICOLES	Prix € HT
Préparation des essais	1 707,50 €
Visite préalable du site	500,00 €
Réalisation deux essais de pompage et coordination prélèvements	3 600,00 €
Interprétation des essais et analyses	2 500,00 €
Rapport d'étude	1 415,00 €
TOTAL HT	9 722,50 €

Monsieur FALLOURD s'interroge sur la modification de l'aire d'alimentation suite à l'implantation d'un nouveau captage,

INDEMNISATION POUR ESSAIS DE POMPAGE

Le Président expose au Conseil Communautaire que, dans le cadre des recherches d'une nouvelle ressource en eau potable, il est nécessaire de faire des essais de pompage sur deux forages agricoles sur Saumeray et Alluyes. Il conviendrait de rembourser des frais aux exploitants qui mettent à la disposition de la Communauté de Communes du Bonnevalais leur forage agricole.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le remboursement des frais aux exploitants agricoles.

REMBOURSEMENT DE FRAIS AUX ELUS

Le Président expose au Conseil Communautaire que certains élus assistent à des formations ou autres activités liées à leur délégation pour l'intérêt de la collectivité. Il propose que les frais (hébergement, restauration, transport...) soient remboursés au coût réel.

Le Conseil Communautaire accepte de rembourser aux élus les frais engagés lors des formations, séminaires ou autres, au prix réel engagé et cela au vu de justificatifs.

<u>INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL BOISARD</u>

Monsieur Michel BOISARD demande à prendre la parole afin d'exposer une situation non constructive pour la collectivité. (intervention jointe)

REVERSEMENT DE COMPENSATION COMPETENCE ENFANCE

Le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur ROULLEE, Maire de Moriers demande le reversement d'une compensation par la Commune de Bonneval, suite au transfert de la Compétence Enfance en 2008. Il rappelle toutefois que plusieurs communes étaient concernées par ce transfert, mais aucune d'entre elles, à l'exception de Pré-Saint-Evroult, n'en assurait le service :

Bonneval: Centre Social Cantonal (association loi 1901),

Le Gault St Denis: Familles rurales.

Meslay le Vidame: Association Etape Jeunesse.

Dangeau: Familles rurales.

Pré Saint Evroult : compétence communale

Le transfert de charges ne pouvait être mis en place, la charge étant supportée par une association et non par les communes. C'est pourquoi à l'époque il avait été mis en place une participation pour la Commune de Bonneval, le Gault St Denis et Meslay le Vidame. Cette participation financière a été annulée suite à la demande de la Commune du Gault St Denis. Si elle devait être remise en place, elle devrait l'être pour Bonneval, Le Gault St Denis, Meslay le Vidame, Dangeau et Pré-Saint-Evroult.

Messieurs MERCUZOT et DELAHAYE demandent de ne pas remettre en cause des décisions prises auparavant. Le Conseil Communautaire décide de ne pas retenir la proposition de Monsieur ROULLEE (Monsieur CHABOCHE s'abstient).

REVERSEMENT TAXE D'AMENAGEMENT ET TAXE FONCIERE

Le Président expose au Conseil Communautaire que Monsieur ROULLEE, Maire de Moriers, demande que la Commune de Bonneval reverse :

- la taxe d'aménagement perçue suite à la construction des bâtiments industriels sur la Zone d'Activités de la Louveterie.
- et 50 % de la taxe foncière perçue par la Commune de Bonneval sur les bâtiments industriels de la Zone d'Activités de la Louveterie.

L'ensemble de ces taxes qui sous certaines conditions pourraient être éventuellement reversées ne peuvent l'être que par délibérations concordantes. A ce jour, la Commune de Bonneval a pris une délibération acceptant le reversement de ces taxes sous réserve que la Commune de Bonnevalais abandonne le transfert de charges fait pour la piscine. Il faut savoir que, lors d'un transfert de compétence, les charges liées à cette compétence sont transférées et que cela modifie la dotation de compensation.

Le Vice Président en charge de la piscine demande que la situation actuelle reste en place et que cette demande de reversement de la Taxe d'Aménagement et de la Taxe Foncière soit rejetée dans l'intérêt de la Communauté de Communes du Bonnevalais.

Monsieur DELAHAYE précise que toute prise de nouvelles compétences doit être suivie de transfert des charges s'y rapportant et qu'il est inutile de revenir sur les décisions prises depuis plusieurs années.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire décide, à 39 voix pour et 1 abstention (M. Fabrice CHABOCHE), de maintenir la situation actuelle à savoir : le maintien de la charge transférée et aucun reversement de la Taxe d'Aménagement et de la Taxe Foncière. Il demande que cette discussion soit définitive close.

INTERVENTION DE MONSIEUR MICHEL BOISARD

« Depuis plusieurs mois, des remarques permanentes mettent en doute la bonne gestion de la Comcom et plus précisément son Président.

Bien que cela ne me plaisait guère, je savais Joël tout à fait capable de se défendre et j'observais ces duels calmement mais d'un œil agacé tout de même.

Or, deux éléments nouveaux sont apparus :

- la campagne électorale est terminée et je ne suis plus Conseiller Général
- les attaques se tournent de plus en plus vers la Ville de Bonneval.

J'aimerais donc préciser un peu certaines choses (5 points) :

- 1. Pour la taxe d'aménagement, c'est la loi qui impose son versement au lieu d'implantation.
- 2. Pour le foncier bâti, j'ai une bonne nouvelle à vous annoncer : la Commune de Bonneval a donné son accord pour la reverser tout ou partie à la Comcom à la condition de supprimer les 265 000 € de compensation de la piscine. La bale est donc dans le camp de la Comcom.
- 3. Quand on reproche au Président et au 1^{er} Vice Président d'avoir bénéficié de l'opération cœur de village, je tiens à préciser qu'ils ne sont pas les seuls, mais évidemment les autres ne présentaient aucun danger électoral.
- 4. N'oublions pas que Bonneval a plus de 100 associations comportant environ 50 % de leurs effectifs hors de Bonneval, qui paie les subventions ?
- 5. De nombreux petits travaux ou prêts de matériel sont effectués gracieusement par les services techniques de notre Ville.

J'oubliais un 6^{ème} point plus positif relevé lors de la campagne électorale dans le Canton de Châteaudun, elle nous a fait rajeunir de 50 ans, époque à laquelle les candidats essayaient de salir au maximum leurs adversaires. Ne serait-il pas mieux de fonctionner comme lors des deux campagnes précédentes où chacun s'efforçait de se faire élire sur ses propres qualités plutôt que sur de supposés défauts de ses adversaires ?

Ne voyez aucune malice dans ces petits rappels, ils n'ont d'autre but que de faire cesser ces querelles stériles à un moment où notre Comcom a besoin de solidarité.

Travaillons donc tous ensembles vers un même but : le bien être de nos administrés.

Une dernière question : qu'en pensent les autres délégués ? »